

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : Mme BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. WILS (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DOMBLIES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CARRERE

23 – 15 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 - RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu les articles L.2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant.

Les résultats 2022 pour les budgets de l'eau potable et de l'assainissement sont portés à titre indicatif dans les tableaux, sachant que les dernières écritures pour la clôture sont en cours de régularisation pour être en conformité avec les comptes du C.D.F.I.P. – Trésorerie d'Orthez.

Une analyse globale des comptes permet de cerner les forces et les faiblesses des services d'eau potable et d'assainissement mais aussi d'évaluer les marges de manœuvre disponibles pour les exercices suivants.

Le contexte global envisagé pour 2023 est caractérisé par l'incertitude quant aux inflations de l'énergie et des matières premières observées en 2022 et qui devraient se poursuivre en 2023. De plus, l'anticipation des recettes en 2023 s'avère complexe au vu des incertitudes liées à la météorologie.

1. Le service de l'eau potable

1.1 Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011. Charges à caractère général	417 420,53	387 575,60	372 887,65	369 583,19	424 907,73
012. Charges de personnel	487 303,21	503 645,35	492 645,41	450 949,01	464 363,02
014, Atténuation de produits	164 798,00	133 974,00	155 853,00	161 961,00	192 395,00
65 Autres charges de gestion courante	34 526,99	46 919,37	13 453,41	5 019,83	3 588,96
Dépenses de gestion courante	1 104 048,73	1 072 114,32	1 038 245,47	987 513,03	1 085 254,71



66. Charges financières	3 303,29	2783,96	2 238,9		
67. Charges exceptionnelles	4 647,34	3500,22	216,49		
Total dépenses réelles d'exploitation	1 111 999,36	1 078 398,50	1 040 700,87	991 948,74	1 086 497,58

Il est constaté une augmentation de 9,5 % des dépenses réelles d'exploitation par rapport à 2021.

Cette augmentation des dépenses peut s'analyser plus en détail, par chapitre :

- **011 – Charges à caractère général** : hausse de 14 % de ces charges constatée par rapport à 2021. L'augmentation importante du coût des matières premières (matériel 6063) a eu un impact relativement important sur l'augmentation constatée des dépenses au 011. De plus, les travaux en Régie ont repris, avec la réalisation de deux chantiers d'eau potable (rue Albert Camus et chemin de Taranelle).
- **012 – Charges de personnel** : légère augmentation de 2,97 %, liée à l'augmentation du point d'indice et aux revalorisations successives des salaires minimum des droits privés en 2022. Un départ en retraite en juillet 2022 permet d'atténuer les effets des augmentations décrites ci-dessus. L'agent n'a pas été remplacé à ce stade du fait de plusieurs recrutements infructueux.
- **014 – Atténuation de produits** : augmentation de 18,79 %. Elle est due à la régularisation du paiement de la redevance « Pollution domestique » suite à l'audit de l'Agence de l'Eau, qui s'est déroulé en novembre 2021.

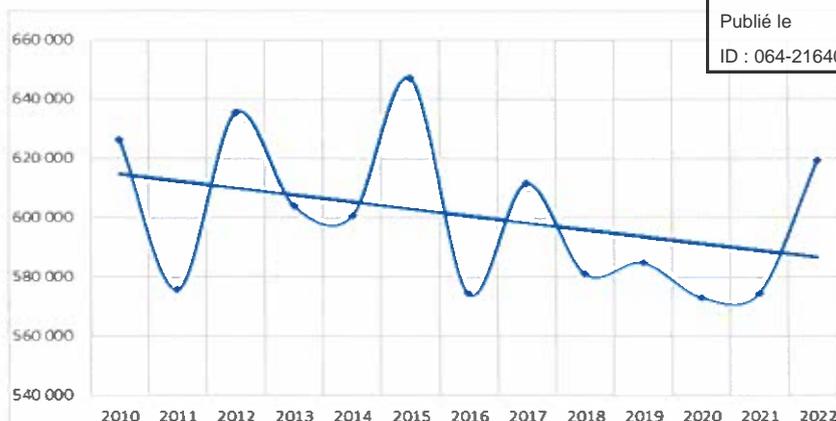
Les autres charges de gestion courante présentent une baisse marquée (- 28,50 %) en raison du nombre de dossiers de créances éteintes et d'admissions en non valeurs en nette diminution depuis 2019, ces dossiers étant communiqués à la Régie des eaux par les services du C.D.F.I.P.

1.2 Les recettes d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
013. Atténuation de charges	7 033,52	5 146,09	15 738,15	6 947,87	41 520,06
70111. Vente d'eau	751 680,23	742 866,39	741 752,01	727 762,81	789 999,45
70123. Redevance Prélèvement de la ressource	27 413,91	27 121,01	27 058,69	27 681,78	30 448,49
701241. Redevance Pollution domestique	175 720,61	172 042,20	170 774,67	168 888,03	218 485,08
704. Travaux	47 928,18	49 166,99	28 797,12	50 168,48	55 108,44
7064. Location de compteurs	204 824,09	204 689,05	204 291,35	203 713,89	211 247,14
7068. Autres prestations de service	14 610,90	12 890,50	12 315,90	14 118,45	13 587,40
7084. Mise à disposition de personnel facturé	33 171,79	21 407,66	18 018,42	10 186,32	7 313,21
74. Subvention d'exploitation					
75. Autres produits de gestion courante		2,21	1 971,28	0,28	682,92
Recettes de gestion courante	1 262 383,23	1 235 332,10	1 220 717,59	1 209 467,91	1 368 392,19
77. Produits exceptionnels	7 515,08	331,18	962,08	66 445,00	13 652,17
Total Recettes réelles d'exploitation	1 269 898,31	1 235 663,28	1 221 679,67	1 275 912,91	1 382 044,36

Les recettes réelles d'exploitation en 2022 ont augmenté de 8,32 % par rapport à l'année 2021. Notamment, les recettes de gestion courantes ont augmenté de 13,14%.

Ceci est du majoritairement au fait que les ventes d'eau ont été beaucoup plus importantes qu'envisagé en début d'année dernière du fait de la sécheresse qui a impacté tout le pays durant le printemps et l'été. On observe **une forte augmentation des m3 d'eau vendus en 2022** (de plus de 44 000 m³ d'eau vendus soit + 7,77 % en 2022 par rapport à 2021) pour atteindre un niveau supérieur à la moyenne des 10 dernières années. Avec 619 203 m³ vendus, l'année 2022 se retrouve dans les niveaux supérieurs des années avant 2016.



Évolution des volumes d'eau potable vendus entre 2010 et 2022

De plus, une des conséquences de l'audit de l'Agence de l'Eau pour les redevances a été la régularisation auprès des débiteurs de sommes qui n'avaient pas été perçues. Les recettes liées au travaux ont augmenté de 10 %.

Tarif € HT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prix unitaire m3 Eau potable	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Abonnement < 30 mm	39	39	39	39	39	39	39	39
> 30 et < 80 mm	75	75	75	75	75	75	75	75
> 80 mm	114	114	114	114	114	114	114	114

Au 1^{er} janvier 2023, les tarifs de l'eau potable restent inchangés.

1.3 Épargne nette

	EAU POTABLE						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de gestion courante (Rf)	1 217 181,31	1 279 335,28	1 262 383,23	1 235 332,10	1 220 717,59	1 209 467,91	1 368 392,19
- Dépenses de gestion courante (Df)	-1 064 532,41	-1 049 792,35	-1 104 048,73	-1 072 114,32	-1 034 839,47	-987 490,00	-1 085 254,71
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	152 648,90	229 542,93	158 334,50	163 217,78	185 878,12	221 977,91	283 137,48
- Intérêts (I)	-4 269,45	-3 798,06	-3 303,29	-2 783,96	-2 238,91	-1 666,79	-1 068,57
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	1 242,04	-26 164,16	2 867,74	-3 169,04	745,59	63 676,08	13 477,87
= Épargne brute (Rbrut-I+Se)	149 621,49	199 580,71	157 898,95	157 264,78	184 384,80	283 987,20	295 546,78
- Remboursement Capital (Rc)	-9 409,12	-9 875,78	-10 365,59	-10 879,69	-11 419,28	-11 985,64	-12 580,08
= Épargne nette (Ebrute-Rc)	140 212,37	189 704,93	147 533,36	146 385,09	172 965,52	272 001,56	282 966,70
Dépenses d'équipement en investissement	129 697,91	286 786,46	22 627,86	153 674,30	74 376,30	135 908,80	129 257,80
Recettes d'équipement en investissement	18 462,93	110 146,60	45 877,71	47 798,20	0,00	0,00	0,00
Travaux réalisés en Régie	106 837,14	87 981,46	120 878,66	66 281,00	13 070,62	34 170,67	35 868,81

Par rapport à 2021, il est constaté une augmentation de l'éparpillement des dépenses des gestion plus importantes de 2022, qui ont été largement notable d'eau potable.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 (129 257,80 € HT) ont été moins élevées qu'en 2021.

Les travaux réalisés en régie (moyens propres en personnel et achat de fournitures ou matériel) s'élèvent à 35 868,81 € HT pour 2022 et concernent le déplacement de canalisation publique du domaine privé en domaine public, rue Albert Camus, le renforcement d'une partie du réseau chemin de Taranelle, la modification de la vidange au niveau du réservoir Moncade et enfin la modification du réseau d'eau potable chemin de Marly.

Ensuite, pour ce qui est des travaux externalisés, la rénovation des canalisations d'AEP du boulevard Charles de Gaulle a été réalisée avec la CCLO. Le paiement a été effectué en 2022.

Par ailleurs, le chantier de renouvellement de la canalisation d'eau potable de la route de Bayonne initialement prévu n'a pas pu avoir lieu. En effet, le marché a été déclaré infructueux au motif que les réponses financières de toutes les entreprises excédaient largement la prévision établie par l'évaluation réalisée par le maître d'œuvre.

Cette opération est reportée en 2023. De plus, le lot 3 du Rontun (travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement) comportait une partie de mise en œuvre de réseau d'eau potable. Cette tranche de travaux est aussi reportée en 2023 du fait du retard pris dans l'opération globale du Rontun.

1.4 Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2023

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Dont Capital
16 606,42 €	4,87%	1 ans	7 mois	13 774,04 €	570,03	13 204,01

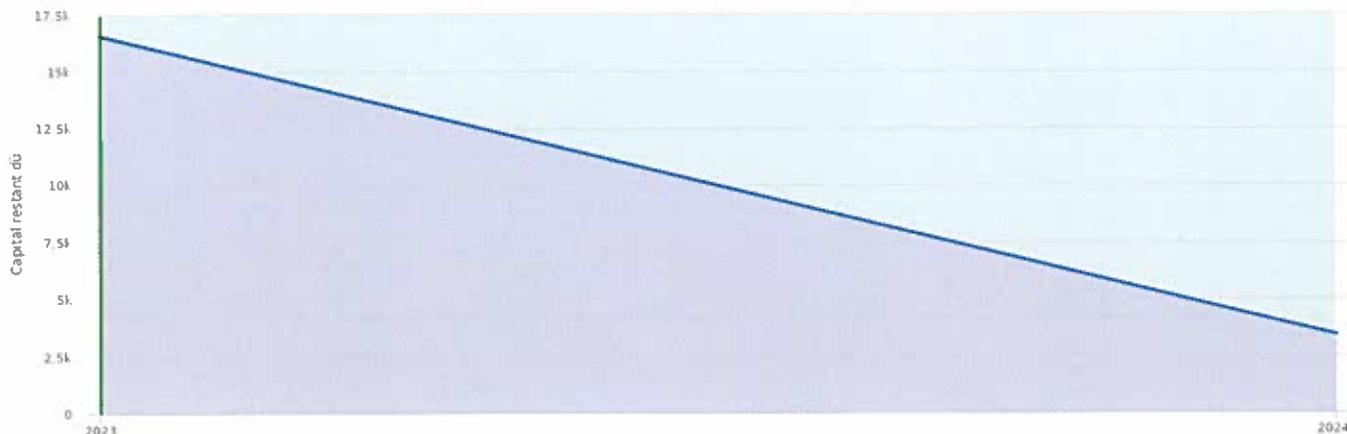
- Dette par type de risque :

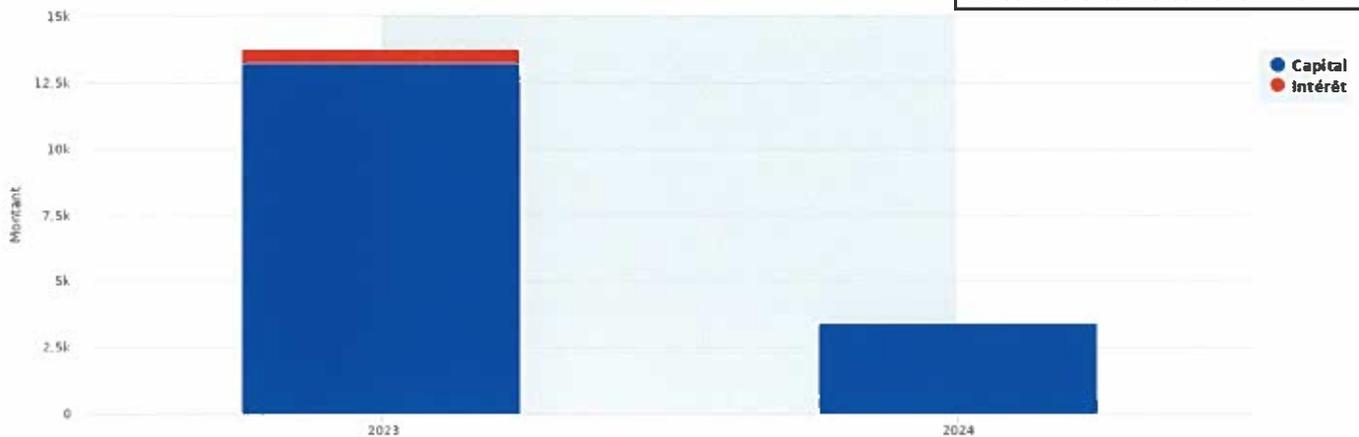
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	16 606,42 €	100,00%	4,87%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	16 606,42 €	100,00%	4,87%

- Dette selon la charte de bonne conduite :

Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	100,00%

- Profil d'extinction de la dette :





1.5 Les orientations concernant l'eau potable en 2023

1.5.1 Section exploitation :

Pour les dépenses, elles seront revues légèrement à la hausse afin de prendre en compte l'inflation des prix de l'énergie et des matières premières (pour l'électricité, les chiffres ont été fournis par le SDEPA et l'augmentation est moins importante qu'escompté : + 43 % pour l'eau potable).

Pour les recettes, liées notamment à la vente d'eau, la prévision de l'année 2023 sera calée sur la moyenne des années précédentes, au vu de l'incertitude liée à la météorologie. Les tarifs ne devraient pas augmenter.

1.5.2 Section investissement :

Le service eau potable prévoit de poursuivre en 2023 sa politique de travaux pour améliorer la qualité du réseau et des ouvrages, conformément aux priorités fixées par le schéma directeur d'alimentation en eau potable, avec notamment des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements à réaliser en cours d'année dans les secteurs suivants :

- Route de Bayonne (de Districenter à la station Total, soit environ 1 100 mètres linéaires), en lien avec une opération de réfection de chaussée qui sera menée par le Conseil départemental en 2023, travaux estimés à plus de 500 000 € H.T.,
- Rue Pierre Bérégovoy (partie Est), et la rue du Col d'Osquich, dans le cadre des travaux du Rontun, à réaliser par des entreprises dans le cadre des travaux du lot 3 du Rontun, pour un coût d'environ 70 000 € H.T.,
- Rue des Jacobins, dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue, pour un coût d'environ 200 000 € H.T.,
- Travaux en régie :
 - rue de la Trinité : pose de 260 ml de Ø 110 mm PVC 16 bars et reprise d'environ 15 branchements pour entre 35 000 et 40 000 € H.T.
 - avenue du Pesqué : pose de 100 ml de PVC Ø 110 mm, reprise de 2 ou 3 branchements et 2 traversées de route en Ø 110 mm pour le branchement du projet CCLO sur le site de l'ancienne papèterie des Gaves pour un montant estimatif de 20 000 € H.T.

Suite aux intempéries du mois de décembre 2020, une dégradation de la qualité de l'eau a été constatée sur la ressource des Bains. De ce fait, elle n'est actuellement plus en service. Dans l'intervalle, une solution de secours de la distribution de l'eau à Salles-Mongiscard a été mise en place, conjointement avec la commune et le Syndicat de Gréchez. En 2022, une étude a été lancée afin de faire l'état des lieux de la ressource et définir les travaux à engager pour sécuriser l'approvisionnement en eau. Les conclusions de cette étude seront connues en 2023 et permettront d'engager des travaux d'optimisation de la ressource des Bains.

En 2023, une surveillance accrue de la source de Baure sera mise en place en cas de 2 résurgences. Le débit sera surveillé en continu afin de déceler d'éventuelles baisses de débit et mieux appréhender les situations de sécheresse, comme rencontrées lors de l'année 2022. L'opportunité de mettre en place un piézomètre au niveau du forage qui se situe à proximité immédiate de la source sera aussi envisagée. Enfin, une étude de datation de l'eau prélevée sera menée afin de mieux comprendre l'origine de la nappe qui alimente la ressource, en menant. Ensuite, une nouvelle étude, complémentaire à celle de 2013 sera à mener sur le forage de Ménault, afin de statuer sur son devenir. Notamment, elle viendra éclairer l'aspect du coût d'exploitation, ainsi que du coût des travaux à mettre en œuvre au regard des pénuries d'eau potable qui pourraient être à craindre dans les années qui viennent.

En parallèle de ce qui sera mis en place par la Régie en 2023, l'Agence de l'Eau Adour Garonne porte une étude qui va concerner tout le Béarn sur le sujet de l'eau potable et du changement climatique. Les services de la Régie seront amenés à participer à cette étude, en assistant aux COTECH et aux COPIL, ainsi qu'en apportant des informations sur les ressources.

Enfin, la démarche déjà engagée de mise en œuvre du PGSSE sera poursuivie en 2023 (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux). Elle devrait être finalisée en interne, en partenariat avec les services de l'État et l'Agence de l'Eau. La directive européenne Eau de 2020, transcrite en droit français en décembre 2022, rend cette démarche obligatoire avant 2026 : le PGSSE est à adopter avant le 12/01/2027 pour la zone de captage et avant le 12/01/2029 pour la production et la distribution.

2. Le service de l'assainissement

2.1 Les dépenses d'exploitation

Article/Libellé.	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
011. Charges à caractère général	280 645,88	312 704,66	299 920,96	381 110,02	327 720,49
012. Charges de personnel	361 940,29	371 697,23	393 777,73	352 327,18	409 914,15
014. Atténuations de produits	104 805,00	82 180,00	90 053,00	106 523,00	131 628,00
65. Autres charges de gestion courante	27 312,25	26 845,07	14 647,04	8 771,22	6 099,22
Total dépenses de gestion courante	774 703,42	793 426,96	798 398,73	848 731,42	875 361,86
66. Charges financières	51 741,28	52 608,72	49 677,54	54 646,83	55 511,66
67. Charges exceptionnelles	5 906,10	15 413,62	236,98	11 479,00	36 075,91
Total dépenses réelles d'exploitation	832 350,80	861 449,30	848 313,25	914 857,25	966 949,43

Il est constaté une hausse des dépenses réelles d'exploitation par rapport à 2021 (+ 5,83 %), elles restent supérieures à la moyenne des dernières années (803 815 €).

Cette hausse des dépenses peut s'analyser plus en détail, par chapitre :

- **011 – charges à caractère général** : la baisse de 14 % s'explique par une diminution de l'activité en régie. La prévision des hausses des coûts de l'énergie avait été bien prise en compte pour le budget primitif de 2022 et aucun dépassement n'a été constaté pour ces postes (6061 électricité, 6063 fournitures et 6066 carburants).
- **012 – charges de personnel** : + 16,34 %. Elles ont augmenté en raison des évolutions de la masse salariale, au même titre que sur le budget de l'eau, même si l'augmentation a été plus importante. A noter que le poste de direction, vacant pendant plusieurs mois en 2021, était pourvu toute l'année 2022.
- **014 – Atténuation de produits** : + 23,57 %. Augmentation liée à l'audit de l'Agence de l'Eau. Elle est due à la régularisation du paiement de la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » suite à l'audit de l'Agence de l'Eau, qui s'est déroulé en novembre 2021.

Les autres charges de gestion courante présentent une baisse des créances admises en non-valeur et de créances éteintes moins élevées par les services du CDFIP.

2.2 Les recettes d'exploitation

Article/Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
013. Atténuation de charges	0,00	447,96	0,00	8 986,68	700,00
704. Travaux	10 253,55	14 080,79	7 920,00	25 748,97	23 616,17
70611. Redevance d'assainissement collectif	850 437,33	874 934,87	896 017,17	889 077,94	953 689,76
706121. Redevance Modernisation des réseaux de collecte	111 501,94	107 043,25	108 068,50	110 037,00	137 468,25
70613. Participation pour assainissement collectif	16 200,00	24 300,00	15 900,00	24 200,00	24 600,00
7068. Prestation de services	57 594,96	46 849,63	56 035,06	67 269,17	68 854,32
7084. Mises à disposition de personnel facturé	40 293,66	41 429,25	41 938,18	31 053,52	38 474,50
74. Subvention d'exploitation	3 449,00	14 501,00	6 790,00	0,00	0,00
75. Autres produits de gestion courante		1,18	1261,33	1,05	436,50
Total recettes de gestion courante	1 089 730,44	1 123 587,93	1 133 930,24	1 156 374,33	1 247 839,50
77. Produits exceptionnels	100,57	274,90	787,55	0,39	8 597,07
Total Recettes réelles d'exploitation	1 089 831,01	1 123 862,83	1 134 717,79	1 156 374,72	1 256 436,57

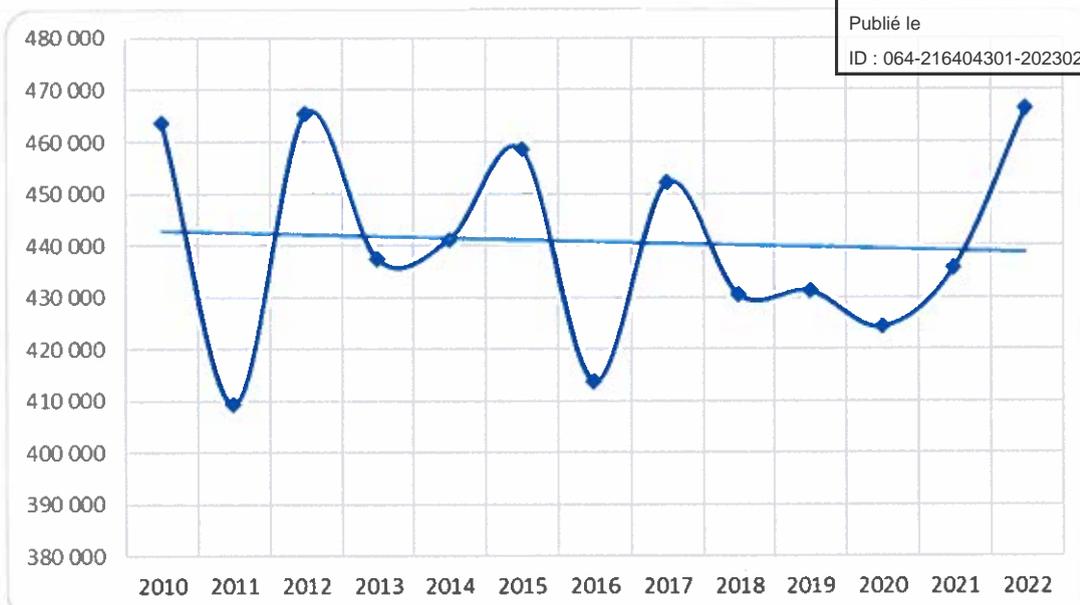
Les recettes en 2022 sont en hausse (+ 7,09 %) par rapport à 2021.

Les recettes issues de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) sont stables (+ 1,65 %).

Les recettes liées aux travaux enregistrent une baisse de 8,28 % mais se maintiennent à un niveau élevé par rapport aux années 2016 à 2020.

La subvention d'exploitation, intitulée aide à la performance épuratoire, versée par l'Agence de l'eau avant 2022, n'est plus distribuée par l'Agence.

Les recettes issues des prestations de services sont stables (+ 2,36 %).



Évolution des volumes d'assainissement facturés entre 2010 et 2022 (hors secteur Gréchez)

Tout comme les volumes d'eau, les volumes d'assainissement facturés enregistrent une augmentation (de plus de 31 000 m³ d'eau vendus soit + 7,10 % en 2022 par rapport à 2021) et dépassent largement la moyenne des 10 dernières années.

Tarif € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prix unitaire m3 Assainissement	1,40	1,43	1,58	1,58	1,58	1,58	1,58	1,75
Abonnement annuel	25,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00

Les tarifs de l'assainissement ont évolué au 1^{er} juillet 2022, ils restent inchangés au 1^{er} janvier 2023.

2.3 Épargne nette

	ASSAINISSEMENT						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de gestion courante (Rf)	941 055,50	1 071 710,59	1 089 730,44	1 123 587,93	1 133 930,24	1 156 505,58	1 247 839,50
- Dépenses de gestion courante (Df)	-827 453,38	-776 797,84	-774 703,42	-793 426,96	-798 398,73	-848 731,42	-875 361,86
= Résultat brut d'exploitation (Rf-Df)	113 602,12	294 912,75	315 027,02	330 160,97	335 531,51	307 774,16	372 477,64
- Intérêts (I)	-54 789,95	-52 779,54	-51 741,28	-52 608,72	-49 677,54	-54 646,83	-55 511,66
+ Solde exceptionnel (Se = Re-De)	-4 556,73	-5 423,60	-5 805,53	-15 138,72	550,57	6 429,39	-27 478,84
= Épargne brute (Rbrut-I+Se)	54 255,44	236 709,61	257 480,21	262 413,53	286 404,54	259 556,72	289 487,14
- Remboursement Capital (Rc)	-77 897,52	-89 235,48	-92 746,08	-101 661,29	-111 676,42	-109 695,49	-123 908,54
= Épargne nette (Ebrute-Rc)	-23 642,08	147 474,13	164 734,13	160 752,24	174 728,12	149 861,23	165 578,60
Dépenses d'équipement en investissement	130 552,93	337 835,68	36 977,40	567 779,07	72 308,32	837 644,51	900 524,14
Recettes d'équipement en investissement	79 667,98	358 866,55	53 353,12	229 907,62	811 111,00	357 821,02	309 985,31
Travaux réalisés en Régie	61 793,01	89 187,68	12 602,40	62 157,06	49 986,87	71 820,37	0,00

L'épargne nette est en hausse de 10 % en 2022 par rapport à 2021.

L'année 2022, en section d'investissement, a principalement été orientée vers les travaux du lot 4 du Rontun.

2.4 Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2023

Capital restant dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Annuité au cours de l'exercice	Dont intérêts	Dont capital
2 330 399,84€	2,95 %	50 ans	12 ans et 2 mois	209 257,30	73 483,10	135 774,20

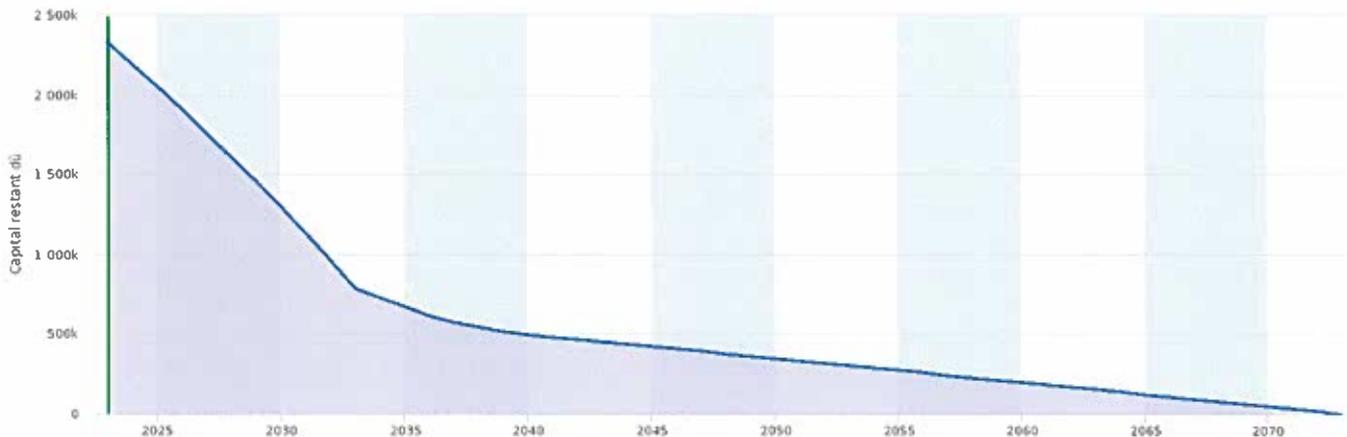
- Dette par type de risque :

Type	En cours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Structuré (Euribor 12m)	868 521,52 €	37,27%	3,77 %
Variable (Livret A et Euribor 3m)	959 590,73	41,05%	2,75 %
Taux fixe	505 287,59 €	21,68%	1,98 %
Ensemble des risques	2 330 399,84 €	100,00%	2,83%

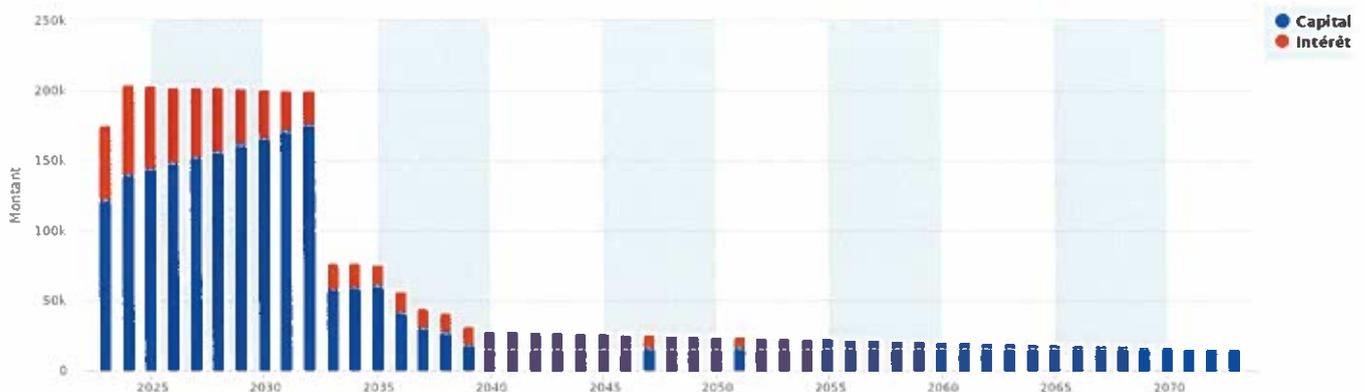
- Dette selon la charte de bonne conduite :

Risques (notation)	% dette concerné
A1 (faible)	62,73 %
B1 (faible)	37,27 %

- Profil d'extinction de la dette :



ECHÉANCES



2.5 Les orientations pour l'assainissement en 2023

2.5.1 Section exploitation :

Pour les dépenses, l'inflation des prix des matières premières et de l'énergie (pour l'électricité, les chiffres ont été fournis par le SDEPA et l'augmentation est moins importante qu'escomptée : + 47 % pour assainissement) devra être prise en compte. Néanmoins, les dépenses seront contenues pour s'équilibrer avec les recettes et dégager une épargne suffisante. Pour le moment, l'impact de l'augmentation du livret A ne devrait pas se faire sentir de manière démesurée puisque nous n'avons pas encore commencé à verser les intérêts de l'emprunt concerné.

Pour les recettes, liées notamment à la vente d'eau et au vu des incertitudes météorologiques, la prévision se basera sur la moyenne des années précédentes. Au vu de toutes ces incertitudes, le prix de l'assainissement pourrait être la variable d'ajustement, même si la volonté reste de le cantonner à sa valeur actuelle.

2.5.2 Section investissement :

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a mis en demeure, en novembre 2019, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne de réaliser des travaux prioritaires sur les réseaux d'assainissement, selon un programme de travaux basé sur les priorités 1 du schéma directeur d'assainissement.

À l'horizon 2025, des travaux estimés à plus de 4 millions d'euros devront être engagés afin de restaurer la qualité du système de collecte et de limiter les déversements vers le milieu naturel de manière à rendre le système « conforme » à la réglementation en vigueur. La mise en œuvre de ce programme a débuté en 2018.

Au regard de l'état actuel de l'avancée des travaux et des inflations importantes qui ont touchées le secteur des travaux publics en 2022, une réunion est planifiée avec les services de l'État courant février 2023 afin de recalculer le planning des travaux.

Les opérations suivantes sont en cours et/ou prévues :

Travaux en Régie :

Rue du Pourtalet (en lien avec les travaux du lot 3 du Rontun – priorité 2 du schéma directeur) : Tranche 1 (rue du Pourtalet et bas rue de l'Aubisque) : montant estimatif des travaux compris entre 80 000 et 100 000 € TTC comprenant 200 ml de Ø 200 en PVC CR 16 et environ 15 branchements d'eaux usées.

Travaux externalisés :

En 2023, les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le secteur du Rontun, pour un linéaire créé de près de 4 000 mètres et 130 habitations concernées par des travaux de mise en conformité des branchements et la réhabilitation et la création de 2 postes de refoulement, vont toucher à leur fin.

Le lot 5, concernant les postes de refoulement, a été réceptionné le 22 décembre 2022. Les lots 1 et 2 seront réceptionnés début 2023, de même que le lot 4. Les travaux du lot 3 ont été commencés tout début 2023 et vont se poursuivre jusqu'à fin avril.

Des travaux supplémentaires ont été sollicités afin de rendre le projet faisable et de faire passer les réseaux au maximum en domaine public. L'ensemble de cette opération est estimé à 1 959 462,73 € HT, soit 2 351 355,28 € T.T.C.. La commune bénéficie de l'aide du Conseil départemental (300 000€) et de l'Agence de l'eau (environ 772 000 €). La Banque des territoires a accordé un Aqua-prêt d'un montant de 750 000 €.

Des travaux externalisés de mise en séparatif et de reconfiguration du réseau d'assainissement du secteur de la route de Bayonne, en anticipation des travaux de réfection de voirie prévus route de Bayonne par le Conseil départemental, auraient dû être menés en 2022. Ces travaux étaient estimés à 220 000 € HT, soit 264 000 € T.T.C. pour la mise en séparatif des eaux usées. Une convention a été validée avec la C.C.L.O. pour les travaux relevant de la compétence eaux pluviales associées à la voirie.

Néanmoins, la consultation des entreprises s'est révélée infructueuse du fait des propositions financières des entreprises. Le marché a été repris par la maîtrise d'œuvre fin 2022 et une nouvelle consultation a été lancée en suivant. Certaines portions des travaux ont été mises en tranches optionnelles afin de mieux maîtriser la dépense publique (Tranche ferme : 72 072,50 € H.T. et 3 tranches optionnelles pour un total de 158 363 € H.T.).

La notification devrait avoir lieu vers la fin du 1^{er} trimestre 2023 pour des travaux prévus dans le courant de l'été.

En prévision de travaux de réaménagement de la rue des Jacobins, dont la CCLO, des études ont été réalisées afin de déterminer la nature des travaux à réaliser.

Un estimatif a été élaboré par la maîtrise d'œuvre et s'élève à environ 208 000 € H.T.

Dans l'optique de la poursuite des travaux pour la mise en séparatif des réseaux, l'étude relative au secteur Charles de Gaulle (en concertation avec la CCLO relative à l'état actuel de la voirie) va être lancée en 2023. Une maîtrise d'œuvre sera missionnée pour la réalisation du dossier de consultation des entreprises et du suivi du chantier.

Afin de mieux maîtriser la dépense énergétique, une étude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques à proximité de la station d'épuration va être menée en 2023.

3. Les effectifs de la Régie de l'eau et de l'assainissement

3.1 Le tableau des effectifs

Un service d'astreinte est assuré 24/24h et 7/7j par des agents de la Régie et du Syndicat de Gréchez, conformément à la convention de mise à disposition de service en vigueur.

Un agent du service exploitation est parti en retraite au cours de l'année 2022 et a été remplacé par un agent du service des travaux.

Plusieurs tentatives de recrutement au service travaux ont été opérées depuis ce changement, sans succès. De plus, un poste d'agent électromécanicien avait été publié et le recrutement s'est avéré infructueux du fait du peu de candidat ayant postulé et de leurs exigences salariales.

Le tableau ci-après dresse l'état des lieux de la situation, comparativement au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023 :

Tableau des effectifs				
	Catégorie	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Commentaires
Directeur	A	1	1	
Responsable service opérationnel	A	1	1	
Service administratif				
Chargé de comptabilité	B	0,8	0,8	Pourvu par mise à disposition à 80% d'un agent du service Finances
Chargé de facturation	C	1	1	
Chargée d'encaissement	C	1	1	
Chargée d'accueil et gestion clientèle	C	1	1	Contrat de droit privé depuis juillet 2015
Support technique				
Technicien support technique	B	1	1	Contrat de droit privé depuis avril 2021
Agent support technique	B	0,5	0,5	Remplacement au second semestre par l'agent en temps partagé avec l'urbanisme, mis à disposition par la mairie, de catégorie B
Service exploitation				
Chef du service exploitation	C	1	1	
Agent d'exploitation	C	1	1	
Électromécanicien	C	0,3	0,3	Présence partielle à 30 %
Agent d'exploitation	C	1	1	Contrat de droit privé depuis juillet 2022
Agent d'exploitation	C	1	1	Contrat de droit privé depuis février 2020
Agent d'exploitation	C	1	1	Contrat de droit privé depuis novembre 2021

Service travaux					
Chef du service travaux	C	1	1	1	
Agent travaux	C	1	1	1	
Agent travaux	C	0	0	0	En disponibilité depuis le 1 ^{er} nov 2020
Agent travaux	C	1	0	0	En attente de remplacement – poste vacant
Agent travaux	C	1	1	1	Contrat de droit privé depuis février 2019
Agent travaux	C	1	1	1	Contrat de droit privé depuis août 2020
Agent travaux	C	0	0	0	Arrêt longue maladie, retour prévu en février 2023
Agent travaux	C	1	1	1	Contrat de droit privé depuis janvier 2021
Agent travaux	C	0	0	0	En disponibilité depuis le 1 ^{er} nov 20
Agent travaux	C	0	0	0	En disponibilité longue
	TOTAL ETP		18,6	17,6	

3.2 Évolution de la masse salariale

La masse salariale représente moins de la moitié des dépenses d'exploitation des services d'eau (48,21 % en 2021 et 42,74 % en 2022) et d'assainissement (46,42 % en 2021 et 42,39 % en 2022).

Les montants inscrits dans le tableau suivant incluent les charges interservices de personnel reversés au budget principal de la ville pour l'exécution de services supports (marchés publics, DRH, etc.....) :

	2018	2019	2020	2021	2022
012 Charges de personnel EAU	487 303,21	503 645,35	492 645,41	450 949,01	464 363,02
012 Charges de personnel ASST	361 940,29	371 697,23	393 777,73	352 327,18	409 914,15
012 Charges de personnel TOTAL	849 243,50	875 342,58	886 423,14	803 276,19	874 277,17

La masse salariale est en hausse de 8,84 % sur l'ensemble des deux budgets, cette évolution étant due à une hausse importante sur l'assainissement (16,34 %) et sur l'eau potable (1,67 %).

Concernant les charges de personnel des services eau potable et assainissement, les effectifs devraient évoluer en 2023 avec l'intégration d'un nouvel agent au service travaux afin de combler la vacance de poste, ainsi qu'un apprenti au service exploitation pour les missions d'électromécanicien.

L'évolution des dépenses sera liée à l'impact des nouveaux recrutements et des départs, ainsi qu'aux revalorisations du point d'indice des fonctionnaires de 2022 et des salaires des agents de droit privé dont le salaire est au minimum du groupe, tel que défini dans la convention collective des métiers de l'eau et de l'assainissement.

Les prévisions seront à intégrer aux budgets de l'eau et de l'assainissement.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation qui s'est réuni le 15 février 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour – 2 abstentions (MM. BERGES, LABENNE), prend acte de la tenue du rapport sur les orientations budgétaires présentées pour les services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 février 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le

